

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

Est donné par le soussigné greffier-trésorier, que :

QUE : Lors de la séance ordinaire du 2 MAI 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion au règlement suivant :

---

### Règlement # 101-5 : Code éthique des élus

---

Le règlement a été déposé au bureau de la greffier-trésorier, au 17, route 122, Sainte-Clotilde-de-Horton, Québec, J0A 1H0, la modification consiste à ajouter 2 paragraphes que voici :

De façon générale, le respect exige de traiter toutes les personnes avec égard et considération. La civilité implique de faire montrer de courtoisie, politesse et de savoir-vivre. L'autre point :

Dans la section sanctions nous ajoutons ceci :

La participation obligatoire à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la commission municipale du Québec.

Une numérotation par article a aussi été ajouté. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 3 mai 2022.

Le greffier-trésorier,



---

Simon Boucher